

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 970****20 septembre 2003****SOMMAIRE**

Amberes S.A., Luxembourg . . . . .	46557	Hifi International S.A., Bettembourg . . . . .	46558
Ancolie Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46520	IEB Finance S.A., Luxembourg . . . . .	46515
Ancolie Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46520	ING Index Linked Fund, Sicav, Strassen . . . . .	46516
Arcelor International Export S.A., Luxembourg . . . . .	46555	ING International (II), Sicav, Strassen . . . . .	46516
Aruba Properties S.A., Luxembourg . . . . .	46519	Inter Concept, S.à r.l., Niederanven . . . . .	46529
Asset Life, Sicav, Strassen . . . . .	46516	Inter Toiture, S.à r.l., Niederanven . . . . .	46536
Auto Commercial, S.à r.l., Pontpierre . . . . .	46529	Investindustrial 8 S.A., Luxembourg . . . . .	46521
Aviation Advisory Agency, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	46524	Investindustrial 8 S.A., Luxembourg . . . . .	46523
Aviation Advisory Agency, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	46524	Ipsos Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46529
Beauty-House Schou, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	46517	IVS, GmbH, Wellenstein . . . . .	46514
Beauty-House Schou, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . . . .	46517	Kaliak S.A., Luxembourg . . . . .	46538
Bender Trading S.A., Luxembourg . . . . .	46558	Karil International S.A., Luxembourg . . . . .	46518
Bergasa Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46529	Kultura S.A., Luxembourg . . . . .	46555
BRE/Europe 2 Finance, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46538	LN Pro-Consult, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46537
Broker Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46555	Maacher Stuff, S.à r.l., Grevenmacher . . . . .	46536
Cala Immo S.A., Luxembourg . . . . .	46529	Mediterranea, S.à r.l., Hautcharage . . . . .	46556
Cassis Holding S.A., Luxembourg . . . . .	46520	Multi-Funds Sicav, Strassen . . . . .	46518
CP Holdings CPA S.A., Luxembourg . . . . .	46560	Nineteen Sixty Eight Holding S.A., Mamer . . . . .	46514
CP Holdings CPA S.A., Luxembourg . . . . .	46560	Nouvelle Crea-Style, S.à r.l., Bascharage . . . . .	46537
Digital Planet S.A., Luxembourg . . . . .	46559	Paradisa S.A.H., Luxembourg . . . . .	46553
Dinofin S.A., Luxembourg . . . . .	46555	Peters, S.à r.l., Wasserbillig . . . . .	46553
Ecopro Lux Cad Systems and Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46537	ProLogis Belgium II, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46523
Ecopro Lux Cad Systems and Services, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46537	ProLogis Belgium III, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46517
Edma Capital, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46524	Resitalia Holding S.C.A., Luxembourg . . . . .	46539
Euro Marine Services S.A., Luxembourg . . . . .	46557	Resultex S.A.H., Luxembourg . . . . .	46538
Euro Marine Services S.A., Luxembourg . . . . .	46557	Resultex S.A.H., Luxembourg . . . . .	46538
Euro Marine Services S.A., Luxembourg . . . . .	46557	Rowlands Temporaire RTT - Lux S.A., Luxembourg . . . . .	46554
Famirole S.A.H., Luxembourg . . . . .	46528	Rowlands Temporaire RTT - Lux S.A., Luxembourg . . . . .	46554
Famirole S.A.H., Luxembourg . . . . .	46528	Rowlands Temporaire RTT - Lux S.A., Luxembourg . . . . .	46554
Galata S.A., Luxembourg . . . . .	46537	Rowlands Temporaire RTT - Lux S.A., Luxembourg . . . . .	46554
Galen Industry S.A., Luxembourg . . . . .	46558	Statuto Lux Holding, S.à r.l., Luxembourg . . . . .	46530
Gigipi Mode, S.à r.l., Dippach . . . . .	46536	Strebalux, S.à r.l., Dudelange . . . . .	46556
Groupe V S.A., Wiltz . . . . .	46519	Trench Electric S.A., Luxembourg . . . . .	46554
Groupe V S.A., Wiltz . . . . .	46520	Tutti Frutti S.A., Luxembourg . . . . .	46556
Guiton S.A., Luxembourg . . . . .	46556	Vedior Interim Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	46516
Guiton S.A., Luxembourg . . . . .	46556	Vedior Interim Luxembourg S.A., Luxembourg . . . . .	46516

**NINETEEN SIXTY EIGHT HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8247 Mamer, 1, rue des Maximins.

R. C. Luxembourg B 87.362.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03393, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

S. Delonnoy.

(050927.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

**IVS, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-5471 Wellenstein, 18A, rue Sainte Anne.

H. R. Luxemburg B 95.109.

## STATUTEN

Im Jahre zweitausenddrei, am achten Juli.

Vor dem Endesunterzeichneten Notar Roger Arrensdorff, im Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

1. Thomas Philippi, Maschinenbautechniker, wohnhaft zu D-66773 Schwalbach, Hülzweiler Strasse 81.

2. Andreas Böse, Diplom-Wirtschaftsingenieur, wohnhaft zu D-66709 Weiskirchen, Dorfstrasse 46.

Welche Komparenten den unterzeichneten Notar ersuchten, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

**Art. 1.** Die Gesellschaftsbezeichnung lautet IVS, GmbH.

**Art. 2.** Gegenstand der Gesellschaft ist der Handel mit Industriematerial (commerce de matériel industriel) und ingénieur conseil.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wellenstein.

**Art. 4.** Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) und ist in zweihundertfünfzig (250) Anteile von je fünfzig Euro (50,- EUR) eingeteilt.

**Art. 6.** Zwischen den Gesellschaftern sind die Gesellschaftsanteile frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung aller anderen Gesellschafter, ebenso ist bei Todesfall eines Gesellschafters zu verfahren. Bei Verweigerung der Zustimmung haben die verbleibenden Gesellschafter ein Vorkaufsrecht und zwar im Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital. Dieses Recht muss durch eingeschriebenen Brief an alle Gesellschafter oder deren Erben innerhalb von drei Monaten nach der Zustimmungsverweigerung ausgeübt werden. Das nicht ausgeübte Vorkaufsrecht von einem oder mehreren Gesellschaftern geht im Verhältnis auf die restlichen Gesellschafter über. Die Nichtausübung des Vorkaufsrechts bewirkt rechtlich die Genehmigung des ursprünglichen Abtretungsvorschlages. Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Drittpersonen gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

**Art. 7.** Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

**Art. 8.** Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafters bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

**Art. 9.** Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Ausnahmsweise beginnt das jetzige Jahr am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2003.

**Art. 10.** Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5%) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10%) vom Hundert des Kapitals darstellt.

- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

**Art. 11.** Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 12.** Im Falle einer Einmanngesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

**Art. 13.** Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

*Zeichnung und Einzahlung*

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

1) Thomas Philippi, vorgeannt, hundertfünfundzwanzig Anteile.....	125
2) Andreas Böse, vorgeannt, hundertfünfundzwanzig Anteile .....	125
Total: zweihundertfünfzig Anteile .....	250

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so daß der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Gemäss dem Gesetz vom 11. August 1998 (portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal) erklären die Komparenten dass sie die wirtschaftlich Berechtigten sind.

*Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2003.

*Generalversammlung*

Sodann vereinigen die Gesellschafter sich in einer ausserordentlichen Generalversammlung zu welcher sie sich als gehörig und richtig einberufen erklären und nehmen folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).
- 2) Wird zum Geschäftsführer ernannt, für eine unbestimmte Dauer:  
Andreas Böse, Diplom-Wirtschaftsingenieur, wohnhaft zu D-66709 Weiskirchen, Dorfstrasse 46.
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-5471 Wellenstein, 18A, rue Sainte Anne.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar die Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: T. Philippi, A. Böse, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 22 juillet 2003, vol. 467, fol. 1, case 5. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 30 juillet 2003.

R. Arrensdorff.

(049135.3/218/87) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2003.

**IEB FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.579.

Il résulte d'une décision prise par le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le 30 juin 2003 que Monsieur Franco Balsamo, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement 31 Foro Buonaparte, Milano 20121 Italy, a été coopté administrateur de la société avec effet immédiat au 30 juin 2003 en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Pierluigi De Angelis. Le nouvel administrateur achèvera le mandat de son prédécesseur qui viendra immédiatement à expiration lors du Conseil d'Administration qui aura lieu en 2004.

La ratification de sa nomination sera soumise à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2003.

*Pour la société*

*Signature*

*Un administrateur*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04539. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051404.3/805/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 46.880.

Conformément à la décision prise par l'assemblée générale d'instaurer un Board of Managers unique pour les opérations de Luxembourg, Mme Andrée Collet informe, par la présente, qu'elle renonce à son mandat d'administrateur de VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A. à dater du 31 mars 2003.

Arlon, le 13 mars 2002.

A. Collet.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04219. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051015.2//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

---

**VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 46.880.

Monsieur Herbert Jenni informe, par la présente, de son intention de renoncer à son mandat d'administrateur de VEDIOR INTERIM LUXEMBOURG S.A. à dater du 31 mars 2003.

Suisse, le 13 mars 2002.

H. Jenni.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04220. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051016.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

---

**ING INTERNATIONAL (II), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 41.873.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Par délégation

Pour *ING INTERNATIONAL (II)*

Signatures

(051332.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ING INDEX LINKED FUND SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 61.349.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03318, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour *ING INDEX LINKED FUND*

Signatures

(051334.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ASSET LIFE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 54.352.

Le bilan au 30 juin 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03312, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2002.

Pour *ASSET LIFE*.

(051338.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**BEAUTY-HOUSE SCHOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 71, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 94.653.

L'an deux mille trois, le huit août.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Madame Josée Gehrend, commerçante, demeurant à L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg, agissant en sa qualité de seule associée et de gérante unique avec pouvoir d'engager valablement en toutes circonstances sous sa seule signature la société à responsabilité limitée unipersonnelle BEAUTY-HOUSE SCHOU, S.à r.l., avec siège social à L-4011 Esch-sur-Alzette, 71, rue de l'Alzette, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 juillet 2003, en voie de publication.

Ensuite la comparante représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquée à la présente assemblée, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

*Première résolution*

L'associée unique décide de modifier l'objet social de la société, de sorte que dorénavant le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

«La société a pour objet l'exploitation d'une parfumerie ainsi que la vente en magasin de tous les articles de la branche et produits cosmétiques, ainsi que la pratique de la manucure et l'application de faux ongles.»

Le deuxième alinéa de cet article reste inchangé.

*Frais*

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, la comparante a déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: J. Gehrend, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 août 2003, vol. 890, fol. 62, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 août 2003.

B. Moutrier.

(050771.2/272/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

**BEAUTY-HOUSE SCHOU, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 71, rue de l'Alzette.  
R. C. Luxembourg B 94.653.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 août 2003.

B. Moutrier.

(050773.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2003.

**ProLogis BELGIUM III, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 76.432.

*Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

Gérant

P. Cassells

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051457.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**MULTI-FUNDS SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-8010 Strassen, 224, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 61.824.

Le bilan au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03322, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2002.

Pour *MULTI-FUNDS SICAV*

Signatures

(051340.3/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**KARIL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 72.878.

**DISSOLUTION**

L'an deux mille trois, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de son confrère empêché Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, lequel dernier reste dépositaire du présent acte.

A comparu:

La société de droit italien dénommée SOREFISA SpA, ayant son siège social à I-20121 Milan, Via dei bossi 7, inscrite au registre de commerce de Milan, sous le numéro 02311190157,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, né à Villerupt (France), le 08/06/1972, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 21 juillet 2003,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société dénommée KARIL INTERNATIONAL S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 72.878, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 9-11 rue Goethe,

ci-après dénommée «la Société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques Delvaux, précité, le 22 novembre 1999, acte publié au Mémorial C n° 84 du 25 janvier 2000,

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 45.000,- (quarante-cinq mille euros) représenté par 9.000 (neuf mille) actions d'une valeur nominale de EUR 5,- (cinq euros) chacune,

- que la société de droit italien SOREFISA Spa, susmentionnée, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société,

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat,

- que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre, il déclare que par rapport aux passifs de la Société actuellement connus ou inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé,

- que l'actif restant, constitué principalement d'une participation de 45% du capital social de la société de droit italien PHT PHARMA Srl, Via Tonale 20, Milan, est réparti à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par le réviseur d'entreprises, GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société,

- que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée,

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et au commissaire à la liquidation,

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-P. Fiorucci, B. Moutrier.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2003, vol. 139S, fol. 95, case 11.— Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2003.

J. Delvaux.

(051342.3/208/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ARUBA PROPERTIES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.479.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04054, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051345.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**GROUPE V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R. C. Luxembourg B 91.943.

L'an deux mille trois, le vingt et un juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GROUPE V S.A., ayant son siège social à L-9570 Wiltz, Résidence Ilôt du Château App. 46, 2, rue Hannelanst, R.C.S Luxembourg section B numéro 91.943, constituée suivant acte reçu le 13 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 333 du 27 mars 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Frédéric Vanschoonbeek, administrateur, demeurant à B-Landen.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Guy Vanschoonbeek, transporteur, demeurant à B-Landen.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de cette liste de présence que sur les mille (1.000) actions, formant l'intégralité du capital social de la société, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, laquelle par conséquent est régulièrement constituée et apte à prendre valablement toutes décisions sur les points de l'ordre du jour.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Nomination de Monsieur Frédéric Hubert José Vanschoonbeek comme administrateur-délégué de la société.

2.- Modification de l'article 6, alinéa 3 de statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 3.** La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.»

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de nommer Monsieur Frédéric Hubert José Vanschoonbeek, administrateur de société, né à B-Tienen, le 18 septembre 1977, demeurant à B-34091 Landen Gordelstraat, 55, comme administrateur-délégué de la société pour une période de six ans.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier le troisième alinéa de l'article 6 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Alinéa 3.** La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: F. Vanschoonbeek, R. Uhl, G. Vanschoonbeek, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2003, vol. 139S, fol. 86, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2003.

J. Elvinger.

(046585.3/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**GROUPE V S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9570 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

R. C. Luxembourg B 91.943.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(046586.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2003.

---

**CASSIS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 47.232.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 30 avril 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03078, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour CASSIS HOLDING S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(051346.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ANCOLIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03075, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour ANCOLIE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(051362.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ANCOLIE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 59, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 41.913.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03073, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour ANCOLIE HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l.

Administrateur

Signatures

(051364.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---



**INVESTINDUSTRIAL 8 S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 92.881.

In the year two thousand and three, on the twelfth of August.

Before Us Maître Alphonse Lentz, notary residing at Remich (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of INVESTINDUSTRIAL 8 S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of notary Paul Bettingen, residing in Niederanven on March 19th, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 485 dated May 6th, 2003 and registered under the number 92.881.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Denzen, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy.

who appoints as secretary Mr Adriano Fossati, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy.

The meeting elects as scrutineer Mrs Lutgarde Denys, employee, with professional address in L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to increase the subscribed capital by an amount of three million five hundred thirty-nine thousand Euro (3,539,000.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) to three million five hundred seventy thousand Euro (3,570,000.- EUR) consisting in an incorporation of a claim, by creating and issuing three hundred fifty three thousand nine hundred (353,900) new shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each, with the same rights as the existing shares.

2. Subscription and payment of the 353,900 new shares by INVESTINDUSTRIAL L.P., the other shareholder declaring to waive his preferential right to subscribe to the new shares.

3. Amendment of Article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation so as to reflect the taken decisions.

4. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed *ne varietur* by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

*First resolution*

The general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of three million five hundred thirty-nine thousand Euro (3,539,000.- EUR), in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) to three million five hundred seventy thousand Euro (3,570,000.- EUR), consisting in an incorporation of a claim, by creating and issuing three hundred fifty three thousand nine hundred (353,900) new shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each, with the same rights as the existing shares.

*Second resolution*

The other existing shareholder having declared that he waives his preferential right to subscribe to the new shares, the general meeting resolves to accept the subscription of the new shares and to pay in by contribution in kind, consisting in an incorporation of a claim which the subscriber INVESTINDUSTRIAL L.P., with registered office in 22, Grenville Street, Saint-Hélier (Jersey) JE4 PX, Channel Islands, has towards the company.

*Subscription and Liberation*

Thereupon, INVESTINDUSTRIAL L.P., prenamed, represented by his general partner INVESTINDUSTRIAL GENERAL PARTNER LIMITED, represented by MANACOR S.A., here represented by the three members of the office of the shareholders' meeting, by virtue of a proxy dated July 14th, 2003, which will be annexed to the present deed, declares to subscribe to the three hundred fifty three thousand nine hundred (353,900) new shares with a nominal value of ten euro (10.- EUR) each and to pay in by contribution in kind, consisting in a claim which the subscriber INVESTINDUSTRIAL L.P. prenamed has towards the company and declaring to abandon the payment of it.

The aforesaid contribution in kind has been reported on by the independent auditor KPMG AUDIT (LUXEMBOURG), with registered office in L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, and whose conclusions are the following:

Conclusion: «Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to number and nominal value of the shares to be issued in consideration.

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as subsequently modified and is not to be for any other purpose. Luxembourg, August 7, 2003.»

This report will remain annexed to this deed.

As a result of these resolutions, the Article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

«**Art. 5. paragraph 1.** The corporate capital is set at three million five hundred seventy thousand euro (3,570,000.- EUR) divided in three hundred fifty-seven thousand (357,000) shares having a par value of ten Euro (10.- EUR) each.»

*Expenses*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately 38,900.- Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

**Suite la traduction en langue française:**

L'an deux mille trois, le douze août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTINDUSTRIAL 8 S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, en date du 19 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 485 du 6 mai 2003 et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 92.881.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Denzen, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Adriano Fossati, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Lutgarde Denys, employée privée, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46 A, avenue J.F. Kennedy.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société à concurrence d'un montant de trois millions cinq cent trente-neuf mille euros (3.539.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois millions cinq cent soixante-dix mille euros (3.570.000,- EUR) par incorporation d'une créance d'un même montant, par la création et l'émission de trois cent cinquante-trois mille neuf cents (353.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription des 353.900 actions nouvelles par la société INVESTINDUSTRIAL L.P. et renonciation de l'autre actionnaire à son droit préférentiel de souscription.

3. Modification de l'article 5, alinéa premier des statuts.

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant trois millions cinq cent trente-neuf mille euros (3.539.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois millions cinq cent soixante-dix mille euros (3.570.000,- EUR) par incorporation d'une créance d'un même montant, par la création et l'émission de trois cent cinquante-trois mille neuf cents (353.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir constaté que l'autre actionnaire a renoncé à son droit préférentiel de souscription, décide d'admettre à la souscription des trois cent cinquante-trois mille neuf cents (353.900) actions nouvelles, la société INVESTINDUSTRIAL L.P. ayant son siège social à 22, Grenville Street, Saint-Héliier (Jersey) JE4 PX, Channel Islands.

*Souscription et libération*

Est ensuite intervenue aux présentes, la société INVESTINDUSTRIAL L.P. prénommée, représentée par son general partner, la société INVESTINDUSTRIAL GENERAL PARTNER LIMITED représentée par MANACOR S.A., ici représentée par les trois membres du bureau de l'assemblée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à le 14 juillet 2003, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement, a déclaré souscrire la totalité des trois cent cinquante-trois mille neuf cents (353.900) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune, et les libérer par incorporation d'une créance d'un même montant qu'elle peut faire valoir à l'encontre de la société, à laquelle elle renonce.

L'apport par incorporation d'une créance actionnaire fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises, la société civile KPMG AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion: «Based on the verification carried out as described above, we have no observation to make on the value of the contribution which corresponds at least to number and nominal value of the shares to be issued in consideration.

This report is produced solely for the purposes of meeting the requirements of Articles 26-1 and 32-1 (5) of the law of 10 August 1915 on Commercial Companies as subsequently modified and is not to be for any other purpose.

Luxembourg, August 7, 2003.»

Ce rapport, daté du 7 août 2003, restera annexé aux présentes pour être soumis avec lui aux formalités du timbre et de l'enregistrement après avoir été signé ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant.

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 5, paragraphe 1 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

«**Art. 5. paragraphe 1.** Le capital social est fixé à trois millions cinq cent soixante-dix mille euros (3.570.000,- EUR) représenté par trois cent cinquante-sept mille (357.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de 38.900,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Van Denzen, A. Fossati, L. Denys et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 août 2003, vol. 467, fol. 8, case 11.- Reçu 35.700 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 août 2003.

A. Lentz.

(051488.3/221/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

#### **INVESTINDUSTRIAL 8 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 92.881.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 août 2003.

A. Lentz.

(051490.3/221/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

#### **ProLogis BELGIUM II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: 12.500,- EUR.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 76.431.

#### *Extrait des résolutions prises par l'Actionnaire unique de la Société le 12 août 2003*

Il a été décidé que:

1. Décharge a été accordée au gérant unique, soit ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l., pour la durée de son mandat du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2002.

Le 12 août 2003.

ProLogis DIRECTORSHIP, S.à r.l.

*Gérant*

P. Cassells

*Gérant*

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04582. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051459.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**AVIATION ADVISORY AGENCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 21, rue de Wecker.  
R. C. Luxembourg B 23.462.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03700, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(051357.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**AVIATION ADVISORY AGENCY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 21, rue de Wecker.  
R. C. Luxembourg B 23.462.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03701, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(051360.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**EDMA CAPITAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R. C. Luxembourg B 95.316.

STATUTES

In the year two thousand and three, on the thirty-first day of the month of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

SPENCER INVESTMENTS LIMITED, a company incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at The Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Wickhams Cay, 31 731 Road Town, Tortola represented by Ms Annick Dennewald, master at law, residing in Luxembourg by virtue of a power of attorney given to her under private seal.

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

**Art. 1.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become members, that will be governed by these articles and by the relevant legislation. The name of the Company is EDMA CAPITAL, S.à r.l.

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans or otherwise) to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The registered office of the Company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 5.** The capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) divided into fifty (50) shares with a par value of two hundred and fifty Euros (EUR 250) each.

**Art. 6.** Each share entitles its owner to a proportionate right in the Company's assets and profits.

**Art. 7.** Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer inter vivos to non-members is subject to the consent of at least seventy five percent of the Company's capital. In the case of the death of a member, the share transfer to non-members is subject to the consent of no less than seventy five percent of the votes of the surviving members. In any event the remaining members have a pre-emption right which has to be

exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-member according to the provision laid down by article 189 of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

**Art. 8.** The Company is managed by one or several managers who need not to be members. They are appointed and removed from office by the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates, and which resolves at the majority of the capital. They may be re-elected and may be revoked ad nutum and at any time.

Any manager may participate in any meeting of the board of management by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The quorum for a meeting of managers shall be any three managers.

The board of management may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

Vis-à-vis third parties the manager or managers have the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do and authorise all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the managers.

**Art. 9.** The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 10.** Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

**Art. 11.** Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the members representing three quarters of the capital.

**Art. 12.** The fiscal year begins on 1st January and ends on 31st December of the same year.

**Art. 13.** Every year as of 31st December, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 14.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

**Art. 15.** Out of the net profit five per cent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent of the capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

The balance may be distributed to the members upon decision of a meeting.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a meeting. The members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

**Art. 16.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the members who will specify their powers and remunerations.

**Art. 17.** If, and as long as one member holds all the shares, the Company shall exist as a single member Company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 18.** For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the members refer to the relevant legislation.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Subscription and payment*

The articles of incorporation having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up fifty (50) shares with a par value of two hundred fifty Euros (EUR 250) each together with share premium of two million six hundred and forty-six thousand three hundred and thirty-one Euros and fifty Cents (EUR 2,646,331.50), by a contribution in kind consisting of 100% of the shares held by SPENCER INVESTMENTS LIMITED in MAYED HOLDINGS B.V., a company incorporated in the laws of the Netherlands with registered office at Johannes Vermeerplein 11, 1071 DV Amsterdam, the Netherlands, valued at two million six hundred and fifty-eight thousand eight hundred and thirty-one Euros and fifty Cents (EUR 2,658,831.50). The contribution in kind to the Company in formation has been valued by the board of managers of the Company pursuant to a report dated July 31, 2003 which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration, at two million six hundred and fifty-eight thousand eight hundred and thirty-one Euros and fifty Cents (EUR 2,658,831.50), of which twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500) are being allocated to the share capital account, the balance being allocated to share premium.

The asset contributed in kind is free of any pledge or lien and there exists no impediments to the free transferability to Company of the above mentioned asset. Proof of the transfer was given to the undersigned notary. Because of the

Company holding after such contribution 100% of the share capital of MAYED HOLDINGS B.V., a company incorporated in the Netherlands with registered office at Johannes Vermeerplein 11, 1071 DV Amsterdam, the Netherlands and against the issue of newly created shares in the Company, the notary refers to Article 4.2 of the law of December 29th, 1971 which provides for capital exemption.

*Transitional provision*

The first year shall begin on the date of the present deed and end on 31st December 2004.

*Expenses, Valuation*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand Euro.

*Extraordinary general meeting*

The single shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg

The Managers of the Company are:

a) Edmundo Esquenazi Chiprut, director, residing at c/o LOEB, BLOCK & PARTNERS LLP, 505 Park Avenue, New York, NY 10022, born on 18th March, 1935 at Bogota, Colombia

b) Mayra Beatriz Londono de Esquenazi, horticulturist, c/o LOEB, BLOCK & PARTNERS LLP, 505 Park Avenue, New York, NY 10022, born on 16th December, 1948 at Sogamoso Boyaco, Colombia

c) HALSEY GROUP S.à.r.l., a Luxembourg company with registered office at 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, R. C. n° 79.579.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le trente et unième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SPENCER INVESTMENTS LIMITED, une société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège à The Tropic Isle Building, P.O. Box 438, Wickhams Cay, 31 731 Road Town, Tortola représentée par Mme Annick Dennewald, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lequel comparant agissant ès qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes. La société prend la dénomination de EDMA CAPITAL, S.à r.l.

**Art. 2.** L'objet de la Société est de détenir des participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou de toute autre entreprise, l'acquisition par achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, ou autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance par l'intermédiaire de prêts ou autrement, à toute société affiliée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision collective des associés.

**Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) subdivisé en cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250).

**Art. 6.** Chaque part donne droit à une part proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente

jours à partir de la date du refus du transfert à un non-associé conformément aux dispositions de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

**Art. 8.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité du capital. Ils sont rééligibles et ils sont révocables ad nutum et à tout moment.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le quorum pour une réunion du conseil de gérance est de trois gérants.

Le conseil des gérants peut, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la décision intervenue.

Le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser les actes et opérations relatifs à l'objet de la Société. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

**Art. 9.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 13.** Chaque année, la gérance établit les comptes annuels au trente et un décembre.

**Art. 14.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 15.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par les gérants duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal ou, pour le premier exercice social, la date de constitution, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

La réserve de prime d'émission peut être distribuée aux associés par décision prise en assemblée générale. Les associés peuvent décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 18.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

#### *Souscription et paiement*

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré cinquante (50) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250), avec une prime d'émission de deux millions six cent quarante-six mille trois cent trente et un euros et cinquante centimes (EUR 2.646.331,50), par apport en nature de 100% des actions détenues par SPENCER INVESTMENTS LIMITED dans MAYED HOLDINGS B.V., une société de capitaux de droit néerlandais ayant son siège social à Johannes Vermeerplein 11, 1071 DV Amsterdam, Pays Bas, évalué à un montant de deux millions six cent cinquante-huit mille huit cent trente et un euros et cinquante centimes (EUR 2.658.831,50). L'apport en nature à la Société a été évalué par le conseil des gérants de la Société en formation dans un rapport daté du 31 juillet 2003, qui restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui à l'enregistrement, à deux millions six cent cinquante-huit mille huit cent trente et un euros et cinquante centimes (EUR 2.658.831,50) dont douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) sont alloués au compte du capital social, le solde étant attribué au compte prime d'émission.

L'avoir apporté en nature est libre de tout privilège ou gage et il n'existe aucune restriction à la cessibilité de ces actions de SPENCER INVESTMENTS LIMITED à la Société. Preuve du transfert a été donnée au notaire soussigné.

Comme la Société détient après ledit apport 100% des actions de MAYED HOLDINGS B.V., une société de droit néerlandais et contre l'émission de nouvelles parts sociales dans la Société, le notaire se réfère à l'article 4 - 2 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption du droit d'apport.

*Disposition transitoire*

La première année sociale commence à la date des présentes et se terminera le 31 décembre 2004.

*Evaluation / Frais*

La partie a évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à trois mille euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg
2. Les gérants de la Société sont:
  - a) Edmundo Esquenazi Chiprut, directeur, résidant à c/o LOEB, BLOCK & PARTNERS LLP, 505 Park Avenue, New York, NY 10022, né le 18 mars 1935 à Bogota, Colombie
  - b) Mayra Beatriz Londono de Esquenazi, horticultrice, c/o LOEB, BLOCK & PARTNERS LLP, 505 Park Avenue, New York, NY 10022, née le 16 décembre 1948 à Sogamoso Boyaco, Colombie
  - c) HALSEY GROUP, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, R. C. n° 79.579.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: A. Dennewald, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 août 2003, vol. 18CS, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2003.

*J. Elvinger.*

(051493.3/211/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**FAMIROLE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 43.456.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03066, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour FAMIROLE S.A.*

*Société Anonyme Holding*

**MONTEREY SERVICES S.A.**

*Administrateur*

*Signatures*

(051371.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**FAMIROLE S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 43.456.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03068, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour FAMIROLE S.A.*

*Société Anonyme Holding*

**MONTEREY SERVICES S.A.**

*Administrateur*

*Signatures*

(051368.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---



**CALA IMMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 51.281.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051349.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**IPSOS HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 23.038.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(051350.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**AUTO COMMERCIAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4390 Pontpierre, 70A, rue de l'Europe.  
R. C. Luxembourg B 52.295.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03698, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(051353.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**INTER CONCEPT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6945 Niederanven, 12, rue Laach.  
R. C. Luxembourg B 88.038.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03702, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(051363.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**BERGASA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.590.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03058, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour BERGASA HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(051374.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**STATUTO LUX HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 95.326.

—  
STATUTES

In the year two thousand three, on the twenty-second of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SYDNEY NOMINEES LIMITED, a company established and having its registered office in Tortola, Road Town, P.O. Box 3483, British Virgin Islands,

here represented by Mr Patrice Gallasin, jurist, residing in F-57330 Hettange-Grande, 1, rue de la République, by virtue of a proxy given to him on May 19th, 2003.

The prenamed proxy, signed *ne varietur* by the appearing proxy holder and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing proxy holder, in the capacity in which it acts, has requested the notary to record as follows the Articles of Incorporation of a corporation which the prenamed party hereby intends to form:

**Art. 1. Form, name**

There is formed a corporation in the form of a société à responsabilité limitée, under the name of STATUTO LUX HOLDING, S.à r.l.

**Art. 2. Duration**

The Corporation is established for an unlimited duration. The Corporation may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation as prescribed in Article 18 hereof.

**Art. 3. Object**

The object of the Corporation is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as of partnership interests, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Corporation may participate in the establishment and development of any industrial or commercial enterprises and may render them every assistance whether by way of loans or otherwise.

The Corporation may borrow in any form and proceed to the issue of bonds and debentures and of any other instruments, including convertible bonds, provided it may not proceed to a public issue of such debt instruments.

In a general fashion it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 4. Registered office**

The registered office of the Corporation is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

In the event that the board of directors determines that extraordinary, political, economic, or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Corporation at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Corporation which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

**Art. 5. Capital - Shares and share certificates**

The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euros (25.- EUR) per share.

All or any shares may only be transferred or devolved in conformity with the consents required by Article 189 of the law of August 10, 1915. Such consents must be refused if the transfer is not in compliance with any agreement among shareholders which has been duly notified to the Corporation, but such consent cannot be withheld if a proposed transfer does not conflict with any such agreement.

A transfer of shares shall be effected by notarial deed or by private deed. Transfer of shares will only be binding upon the Corporation or third parties following a notification to the Corporation or an acceptance as provided in Article 1690 of the Civil Code.

**Art. 6. Increase of capital**

The capital of the Corporation may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation, as prescribed in Article 18 hereof, as long as the Corporation is a single-shareholder corporation, or in Article 19 hereof, if more than one shareholders shall hold the shares of the Corporation.

**Art. 7. Meetings of shareholders - General**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Corporation shall represent the entire body of shareholders of the Corporation. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Corporation.

Meetings shall be called by the directors by convening notice addressed by registered mail to shareholders at least ten days prior to, the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by fax, cable, telegram or telex.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shares outstanding.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

To the extent permitted by law resolutions of shareholders may be validly taken in writing by all the shareholders without a meeting. Such approval may be in a single or in several separate documents.

#### **Art. 8. Annual general meeting of shareholders**

The annual general meeting of shareholders shall be convened to be held in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on a date fixed by the director(s). The annual meeting need not be held if the shareholders resolve about all items on the agenda of ordinary general meeting by circular resolution.

#### **Art. 9. Directors**

The Corporation shall be managed by one or more directors who need not be shareholders of the Corporation. If there is more than one director, the directors shall act as a board.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period of one year and shall hold office until their successors are elected. A director may be removed at any time with or without cause and replaced by resolution adopted by the shareholders.

#### **Art. 10. Procedures of meeting of the board**

The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of shareholders and the board of directors, but in his absence the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meetings. This notice may be waived by the consent in writing or by fax, cable, telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram or telex another director as his proxy.

A director may attend at and be considered as being present at a meeting of the board of directors by means of a telephone conference or other telecommunications equipment by operation of which all persons participating in the meeting can hear each other and speak to each other.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decision shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting.

In the event that any director of the Corporation may have any personal interest in any transaction of the Corporation (other than that arising by virtue of serving as a director, officer or employee in the other contracting party), such director shall make known to the board of directors such personal interest and shall not consider, or vote on such transactions, and such director's interest therein shall be reported to the next succeeding meeting of shareholders.

Resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all the directors. Such approval may be in a single or in several separate documents.

#### **Art. 11. Minutes of meetings of the board**

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any director.

#### **Art. 12. Powers of the directors**

The directors are vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Corporation's interests. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the directors.

If the directors act as a board, they may delegate their powers to conduct the daily management and affairs of the Corporation and the representation of the Corporation for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board of directors who may constitute committees deliberating under such terms as the board of directors shall determine. The directors may also confer all powers and special mandates to any other person, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

**Art. 13. Binding signatures**

The Corporation will be bound by the signature of any director of the Corporation or by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the directors.

**Art. 14. Statutory Auditor**

The shareholders may resolve that the operations of the Corporation shall be supervised by a statutory auditor. Such statutory auditor need not be a shareholder and shall be elected by the annual general meeting of shareholders for a period ending at the date of the next annual general meeting of shareholders.

Any statutory auditor in office may be removed at any time by the shareholders with or without cause.

**Art. 15. Accounting year**

The accounting year of the Corporation shall begin on the first day of January and shall terminate on the 31st day of December of each year.

**Art. 16. Appropriation of profits**

From the annual net profits of the Corporation, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such surplus reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Corporation.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the directors, shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the directors, declare dividends from time to time.

The dividends declared may be paid in any currency selected by the board of directors and may be paid at such places and times as may be determined by the board of directors.

The board of directors may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Corporation.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Corporation on behalf of holders of shares.

**Art. 17. Dissolution and liquidation**

In the event of a dissolution of the Corporation, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

**Art. 18.**

If, and as long as one associate holds all the shares, the Company shall exist as a single shareholder Company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 19. Amendment of Articles**

These Articles may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

**Art. 20. Governing law**

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on Commercial Companies and amendments thereto.

*Transitory provisions*

The first financial year starts on the present date and ends on December 31, 2003.

*Subscription and payment*

The appearing party has subscribed the five hundred (500) shares and has paid in cash the amount as mentioned hereafter:

Shareholder	Subscribed Capital (EUR)	Number of paid-in shares
SYDNEY NOMINEES LIMITED, previously named .....	12,500.-	500
Total: .....	12,500.-	500

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who certifies that the conditions provided for in Article 183 of the law of 10th August 1915 have been observed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

*Extraordinary general meeting*

The above named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as having received due notice, has immediately held to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, the appearing party has passed the following resolutions:

*First resolution*

The following person is appointed director for a period ending with the next annual general meeting:

a) Mr Giuseppe Statuto, entrepreneur, residing in 12, Via Marconi, I-81030 Casaluce.

*Second resolution*

The registered office is fixed in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, at the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergencies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SYDNEY NOMINEES LIMITED, une société établie et ayant son siège social à Tortola, Road Town, B.O Box 3483, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Patrice Gallasin, juriste, demeurant à F-57330 Hettange-Grande, 1, rue de la République; en vertu d'une procuration lui donnée le 19 mai 2003.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée constitue par les présentes:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination**

Il est formé une société sous la forme d'une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de STATUTO LUX HOLDING, S.à r.l.

**Art. 2. Durée**

La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute à tout moment par une décision des associés délibérant dans les conditions requises pour un changement de ces statuts telles que prévues à l'article 18.

**Art. 3. Objet**

La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de titres d'emprunt et d'autres valeurs de toutes espèces, ainsi que des participations dans des sociétés de personnes et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à l'établissement et au développement de toutes entreprises industrielles ou commerciales et leur prêter assistance soit par voie de prêts ou de toute autre manière.

La société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit et émettre des obligations et des certificats d'emprunt pourvu qu'elle ne procède pas à l'émission publique de tels titres représentatifs d'emprunt.

D'une manière générale, elle pourra prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et exécuter toutes opérations qu'elle estimera utiles dans l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 4. Siège social**

Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg. Par décision de la gérance la société pourra créer, tant, dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger des filiales ou autres agences.

Au cas où la gérance déciderait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social ont eu lieu ou sont imminents, qui viendraient compromettre l'activité normale de la société au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure temporaire puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

**Art. 5. Capital souscrit - Parts**

Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Tout ou partie des parts ne peuvent être transférées entre vifs ou à cause de mort que moyennant le consentement requis par l'article 189 de la loi du 10 août 1915. Ce consentement doit être refusé si le transfert est contraire à un accord entre associés qui a été dûment notifié à la société et ce consentement ne peut être refusé si un transfert envisagé n'est pas contraire à un tel accord.

Un transfert de parts peut être effectué par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un transfert de parts est seulement opposable à la société ou au tiers suite à la signification à la société ou par acceptation conformément à l'article 1690 du Code civil.

**Art. 6. Augmentation de capital**

Le capital de la société peut être augmenté ou réduit par une décision des associés prise dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article 18 pour la modification des présents statuts.

**Art. 7. Assemblées des associés - Généralités**

Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la société représente tous les associés de la société. Elle disposera des pouvoirs les plus étendus pour ordonner, mettre en oeuvre ou ratifier des actes en rapport avec les opérations de la société.

Les assemblées seront convoquées par la gérance moyennant convocations adressées aux associés par lettres recommandées au moins dix jours avant l'assemblée.

Chaque part a droit à une voix. Tout associé pourra agir à toute assemblée des associés en déléguant une autre personne comme son représentant par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex.

Sauf disposition légale contraire, les résolutions prises aux assemblées des associés dûment convoquées seront adoptées à la majorité simple des parts en circulation.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée des associés, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalables.

Dans la mesure permise par la loi des décisions des associés peuvent être valablement prises sans réunion par un écrit signé par tous les associés. Pareille approbation peut résulter d'un document unique ou de plusieurs documents séparés.

**Art. 8. Assemblée générale annuelle des associés**

L'assemblée générale annuelle des associés se tient à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tel autre endroit à Luxembourg, qui sera précisé dans la convocation, à une date fixée par la gérance.

L'assemblée annuelle n'a pas besoin d'être tenue si les associés prennent des résolutions sur tous les points de l'ordre du jour d'une assemblée ordinaire par voie circulaire.

**Art. 9. Gérance**

La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a plus d'un gérant, les gérants formeront un conseil de gérance.

Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés pour une durée d'un an et rempliront leurs fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Un gérant peut être révoqué à tout moment avec ou sans motif et remplacé par une décision adoptée par les associés.

**Art. 10. Déroulement d'une réunion du conseil**

Le conseil de gérance élira parmi ses membres un président et peut élire parmi ses membres un vice-président. Il peut également élire un secrétaire qui n'a pas besoin d'appartenir au conseil de gérance, qui sera responsable des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux gérants à la place indiquée dans la convocation de la réunion.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance peuvent nommer un autre membre du conseil de gérance comme président «pro tempore» par un vote majoritaire de ceux présents à une telle réunion.

Les membres du conseil de gérance recevront une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gérance au moins vingt-quatre heures avant une telle réunion, à moins d'événements urgents auquel cas la nature de ces événements sera précisée dans la convocation. Cette convocation peut être supprimée par le consentement par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex de chaque gérant. Pour des réunions individuelles tenues en place et lieu prévus à l'avance par un calendrier adopté par une décision du conseil de gérance, des convocations individuelles ne sont pas requises.

Chaque gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant comme son fondé de pouvoir.

Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Toute décision du conseil de gérance sera prise par une majorité des votes des gérants présents ou représentés à une telle réunion.

Au cas où un gérant ou un directeur de la société aurait un intérêt personnel dans une transaction de la société (intérêt autre que celui dû à sa fonction de gérant, de directeur ou d'employé de l'autre partie contractante) ce gérant ou directeur informera le conseil de gérance de cet intérêt personnel et ne votera ou décidera pas sur cette transaction, et il sera rendu compte de l'intérêt du gérant ou du directeur dans cette transaction à la prochaine assemblée des associés.

Les résolutions du conseil de gérance pourront être valablement prises si elles sont approuvées par écrit par tous les gérants. Pareille approbation pourra être contenue dans un seul ou plusieurs documents.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du conseil**

Le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance sera signé par le président ou en son absence par le président pro tempore qui a présidé la réunion.

Les copies ou les extraits de tels procès-verbaux qui sont présentés lors de procédures judiciaires ou autres seront signés par un gérant.

**Art. 12. Pouvoirs du conseil**

La gérance est investie des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale relèvent de la compétence de la gérance.

Si les gérants constituent un conseil, ils peuvent déléguer les pouvoirs pour la gestion journalière des affaires de la société et la représentation de la société lors de la conduite de ces affaires, avec l'accord préalable de l'assemblée générale des associés, à tous membres du conseil de gérance qui peuvent constituer des comités délibérant aux conditions fixées par le conseil de gérance. Les gérants peuvent également déléguer tous pouvoirs et des mandats spéciaux à toutes personnes, nommer et révoquer tous directeurs et employés et fixer leurs émoluments.

**Art. 13. Signatures engageant la société**

La société sera engagée par la signature d'un gérant de la société ou par la signature ou les signatures conjointes de toute personne ou de toutes personnes auxquelles ce pouvoir aura été délégué par la gérance.

**Art. 14. Commissaire aux comptes**

Les associés peuvent décider que les opérations de la société soient surveillées par un commissaire aux comptes qui n'a pas besoin d'être associé. Le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale annuelle des associés pour une période se terminant lors de la prochaine assemblée générale annuelle des associés.

Le commissaire aux comptes en place peut être révoqué par les associés à tout moment avec ou sans motif.

**Art. 15. Année comptable**

L'année comptable de la société commencera le premier jour de janvier et prendra fin le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16. Affectation des bénéfices**

Chaque année cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la société sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société.

Sur recommandation de la gérance, l'assemblée générale des associés déterminera comment il sera disposé du montant restant du profit annuel net et peut, sans jamais excéder les montants proposés par la gérance, décider en temps opportun du versement de dividendes.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, dans les conditions prévues par la loi, sur décision de la gérance.

Les dividendes déclarés peuvent être payés en toute devise décidée par la gérance en temps et lieu qu'il appartiendra.

La gérance peut prendre une décision finale quant au cours applicable pour traduire les montants des dividendes en la devise de leur paiement.

Un dividende déclaré mais non payé pour une part pendant cinq ans ne pourra par la suite plus être réclamée par le propriétaire d'une telle part, sera perdu pour celui-ci, et retournera à la société.

Aucun intérêt ne sera payé sur les dividendes déclarés et non payés qui seront détenus par la société pour le compte des propriétaires de parts.

**Art. 17. Dissolution et liquidation**

En cas de dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes morales ou physiques) nommés par l'assemblée des associés procédant à cette liquidation et qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 18. Changement des statuts**

Ces statuts peuvent être modifiés par une assemblée des associés aux conditions de quorum et de règlements de vote précisés par la loi luxembourgeoise.

**Art. 19. Loi applicable**

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, seront réglées conformément à la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales telle que modifiée par la suite.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2003.

*Souscription et libération*

Le comparant a souscrit les cinq cents (500) parts sociales et a libéré en numéraire le montant suivant:

Associée	Capital souscrit et libéré	Nombre de parts sociales
SYDNEY NOMINEES LIMITED, prénommée .....	12.500,-	500
Total: .....	12.500,-	500

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui certifie que les conditions prescrites par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sont remplies.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations au charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

*Assemblée générale extraordinaire*

La partie comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La personne suivante est nommée gérante pour une période expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire:

a) Monsieur Giuseppe Statuto, entrepreneur, demeurant au 12, Via Marconi, I-81.030 Casaluce.

*Deuxième résolution*

Le siège social est fixé au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire soussigné.

Signé: P. Gallasin, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 mai 2003, vol. 877, fol. 40, case 9. – Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé): M. Ries.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 mai 2003.

*J.-J. Wagner.*

(051523.3/239/390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**INTER TOITURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6945 Niederanven, 12, rue Laach.

R. C. Luxembourg B 72.244.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03703, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(051367.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**GIGIPI MODE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4972 Dippach, 32, rue de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 73.248.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(051370.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**MAACHER STUFF, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 21, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 32.971.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(051373.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---



**LN PRO-CONSULT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R. C. Luxembourg B 83.860.

Herr Ralf Niehus wird als weiterer Geschäftsführer der Gesellschaft bestellt.

Er vertritt die Gesellschaft allein mit seiner Einzelunterschrift.

Luxembourg, den 20. August 2003.

Unterschrift

*Geschäftsführer*

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03678.– Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051375.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**GALATA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 49.811.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03052, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour GALATA S.A.*

*Société Anonyme*

*G. Birchen*

*Administrateur*

(051377.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**NOUVELLE CREA-STYLE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 106, avenue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 72.606.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

*FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.*

*Signature*

(051378.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ECOPRO LUX CAD SYSTEMS AND SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2162 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04345, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

*Signature.*

(051524.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ECOPRO LUX CAD SYSTEMS AND SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2162 Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 66.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04347, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

*Signature.*

(051522.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**RESULTEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.695.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03029, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour RESULTEX S.A.  
Société Anonyme Holding  
G. Birchen  
Administrateur

(051393.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**RESULTEX S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 42.695.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03030, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour RESULTEX S.A.  
Société Anonyme Holding  
G. Birchen  
Administrateur

(051389.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**KALIAK, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 68.182.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04051, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour la Société  
EUROFIDUCIAIRE S.A.  
Signature

(051379.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**BRE/EUROPE 2 FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 94.376.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 11 août 2003*

L'associé unique accepte la démission de BRE/MANAGER L.L.C., une Limited Liability Company régie selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York 10154, Etats-Unis d'Amérique, en tant que gérant unique de la société et nomme, à compter du 11 août 2003, BRE/MANAGER IV L.L.C., une Limited Liability Company régie selon les lois de l'Etat de Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son principal siège d'activité au 345 Park Avenue, New York NY 10154, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant unique de la Société pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

BRE/EUROPE 2 FINANCE, S.à r.l.  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2003, réf. LSO-AH05189. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052124.3/250/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2003.

---

**RESITALIA HOLDING S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 95.325.

**STATUTES**

In the year two thousand three, on the thirteenth of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1. RESITALIA EQUITY, S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated today by the undersigned notary, represented by Mr Bart Zech, jurist, residing in F-57570 Rodemack, 3, rue de la Glèbe, by virtue of a proxy given on May 13, 2003, and

2. RESITALIA MANAGEMENT, S.à r.l., a limited liability company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, incorporated today by the undersigned notary, represented by Mr Bart Zech, previously named, by virtue of a proxy given on May 13, 2003.

The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following articles of association of a company which they declared organized among themselves:

**Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name**

There is hereby established among a company (the «Company») in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of association (the «Articles of Association»).

The Company will exist under the name of RESITALIA HOLDING S.C.A.

**Art. 2. Registered Office**

The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager.

In the event that in the view of the Manager extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be notified to any interested parties by the Manager.

**Art. 3. Object**

The object of the Company is the acquisition and holding of interests in any kind or form in Luxembourg and/or in foreign undertakings, which will be held, through one wholly-owned subsidiary of the Company (the «Subsidiary»), and the purpose of which undertakings is (i) to acquire land and/or existing buildings in Italy suitable for development and/or redevelopment of medium- to high-quality residential condominium units, (ii) to build such residential condominium units and/or sell these to end-users and (iii) to carry out all other activities related or ancillary thereto in any respect.

The object of the Company consists further in the administration, development and management of such holdings as well as in the direct and/or indirect financing of such undertakings in which it holds, directly or indirectly, a participation or which are members of its group of companies.

The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever, or issue any debt instruments in any form whatsoever, (v) render any other form of direct or indirect assistance of whatever nature to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by providing any advise of whatever nature and (vi) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

In general, the Company may carry out any commercial, financial or industrial activity and/or operation which it may deem useful for the accomplishment and development of its objects.

**Art. 4. Duration**

The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the quorum and majority rules provided by law.

## Chapter II. Capital, Shares

### Art. 5. Subscribed capital, Authorised capital

The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into one thousand five hundred and forty-nine (1,549) Ordinary Shares and one thousand five hundred and forty-nine (1,549) Preferred Shares, which shall be held by the limited partners and two (2) Common Shares, which shall be held by the unlimited partner in representation inter alia of his unlimited partnership interest, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, all of which are fully paid up.

The authorised capital of the Company is set at two hundred million twenty euro (EUR 200,000,020.-) divided into ten million (10,000,000) Ordinary Shares and ten million (10,000,000) Preferred Shares and two (2) Common Shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each.

The Manager is authorised and empowered to (i) realise any increase of the corporate capital within the limits of the authorised capital in one or several successive tranches, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue of the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash.

This authorisation is valid during a period ending 5 (five) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorised corporate capital which up to then will not have been issued by the Manager.

The Manager may delegate to any duly authorized officer of the Company or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital. After each increase of the issued capital performed in the legally required form by the Manager within the limits of the authorized capital, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

The authorized and the issued capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the General Meeting of Shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these Articles of Association.

### Art. 6. Classes of shares

The Company has issued three classes of shares:

- (a) Ordinary Shares
- (b) Preferred Shares
- (c) Common Shares

The rights and obligations attached to the Ordinary shares and the Preferred Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the law or by these Articles of Association, notably as to the entitlement of the Preferred Shares to a preferred distribution of liquidation proceeds.

### Art. 7. Shares and transfer of shares

The Ordinary, Preferred and Common Shares will be in the form of registered shares only.

With respect to the registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register.

Any transfer of shares will be registered in the shareholders register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders. The Company may issue multiple share certificates.

No transfer of Ordinary or Preferred Shares in the Company may be effected in any manner whatsoever without the simultaneous transfer of the same proportion of shares, representing the nearest entire amount of shares, in the Manager, and any transfer of Ordinary or Preferred Shares in the Company shall be deemed to comprise the appropriate transfer of shares in the Manager.

No shareholder may create any liens on its shares without the prior written approval of all the other shareholders.

### Art. 8. Pre-emption right

The Manager may not dispose of or otherwise transfer his Common Share other than with the consent of all shareholders and the following provisions do consequently not apply to the Manager as holder of the Common Share.

Save for the transfer of Ordinary Shares and Preferred Shares to an affiliate, if a holder of Ordinary or Preferred Shares intends to transfer its shareholding or has received from a bona fide buyer an unsolicited offer (the «Selling Party»), it shall forward a pre-emption offer (the «Pre-emption Offer») to the other shareholder (the «Other Party»), indicating the terms and conditions of the proposed transfer. The Pre-emption Offer shall in any case indicate the consideration and the conditions of payment. It is understood that the Pre-emption Offer will represent an irrevocable proposal by the Selling Party to transfer its shareholding to the Other Party, under the terms and conditions (including the consideration) indicated in said Pre-emption Offer.

Within forty-five (45) days from the date of issuance of the Pre-emption Offer, by sending an acceptance notice (the «Acceptance Notice»), the Other Party may inform the Selling Party that it intends to exercise its pre-emption right and acquire, under the terms and conditions indicated in the Pre-emption Offer (including the consideration), the shareholding of the Selling Party. In such a case, (A) on the same date of the Acceptance Notice, the Other Party shall either deposit in escrow with a reputable bank the higher of (a) 20% of the consideration and (b) Euro ten million (10,000,000.- EUR), or deliver to the Selling Party a first demand bank guarantee issued by a reputable bank guaranteeing the payment of the same amount at the closing of the sale; and (B) the agreement for the acquisition of the Selling Party's shareholding shall be completed in the one hundred eighty (180) days following the Acceptance Notice (provided that the escrow deposit or delivery of the bank guarantee above is duly made). The Selling Party shall transfer its shareholding to the Other Party free and clear from any Liens.

If the Other Party does not send the Acceptance Notice, or make the escrow deposit, or does not deliver the bank guarantee, within the term set forth in the preceding paragraph, the Selling Party may freely transfer its shareholding to any transferee, provided that the transfer is made at terms and conditions that must be either identical or objectively for a higher consideration than those indicated in the Pre-emption Offer.

If the transfer of the shareholding of the Selling Party to the third party, as indicated in the preceding paragraph, does not occur within two hundred and seventy (270) days from the expiration of the forty-five (45) day-term provided here above, prior to transferring its shareholding to a third party the Selling Party shall send a new Pre-emption Offer to the Other Party and the whole pre-emption procedure indicated in this article shall restart.

#### **Art. 9. Drag-along and Tag-along Right**

If a shareholder, other than the Manager, wishes to transfer its shareholding to any third party making an arm's-length bona fide offer to purchase (the «Transferee»), said shareholder (the «Dragging Party») shall enjoy drag along rights (the «Drag-along Right»). The Dragging Party shall have the right to cause the other shareholder (the «Dragged-along Party») to deliver to the Transferee an irrevocable and binding offer (the «Drag-along Offer») to transfer to the Transferee the entire shareholding of the Dragged-along Party, simultaneously with the transfer of the shareholding of the Dragging Party, at the same terms and conditions at which the Transferee will acquire the shareholding of the Dragging Party. The Dragged-along Party shall deliver the Drag-along Offer to the Transferee at least twenty-one (21) days prior to the transfer of the Dragging Party's shareholding. The Dragged-along Party shall be obliged to deliver the Drag-along Offer only if such transfer of its shareholding to the Transferee will allow it to achieve the following two conditions: (i) minimum 30% annual IRR on its entire investment, by equity contributions and/or shareholders' loans, in the Company and (ii) a 2.5x multiple on equity contributions and/or shareholders' loans made by the Dragged-along Party to the Company since acquisition of its participation in the Company.

In the event that any shareholder (the «Selling Party») wishes to transfer its shareholding to any third parties, the other shareholder (the «Tagging Party») shall enjoy the following tag along rights (the «Tag-along Right»). The Selling Party shall cause the transferee to deliver to the Tagging Party an irrevocable and binding offer to acquire the entire shareholding of the Tagging-along Party, simultaneously with the acquisition of the shareholding of the Selling Party, at the same terms and conditions at which the third party transferee will acquire the shareholding of the Selling Party. Therefore, (a) the Selling Party shall notify to the Tagging-along Party that it intends to sell its shareholding, and (b) the Tagging-along Party will have the possibility to exercise the Tag-along Right within the period of twenty-one (21) days after the date on which the Selling Party notifies to the Tagging Party its intention to sell its shareholding.

#### **Art. 10. Increase and reduction of capital**

The capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Association.

The new shares to be subscribed by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Manager shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty (30) days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Association, may limit or withdraw the preferential subscription right or authorise the Manager to do so.

#### **Art. 11. Acquisition of own shares**

The Company may acquire its own Ordinary or Preferred Shares, but not its Common Shares. The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the law.

### **Chapter III. Management, Auditing**

#### **Art. 12. Management**

The Company shall be managed by RESITALIA MANAGEMENT, S.à r.l. (referred to as the «Manager») to the fullest extent permitted by Law, in its capacity as sole unlimited partner («associé-commandité») and holder of all Common Shares of the Company.

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The Manager may receive a remuneration from the Company for performing its management duties. To the fullest extent permitted by Law, the Company may in addition bear, and reimburse the Manager for (and may make advances to the Manager in connection with), the costs and expenses incurred by the Manager, including without limitation taxes and losses, damages and defence costs resulting from actual or threatened third party claims.

**Art. 13. Powers of the Manager**

The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders shall be exercised by the Manager.

The Manager shall have the power on behalf of, and in the name of, the Company to carry out any and all of the objects of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the Manager has and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the objects of the Company.

**Art. 14. Delegation of Powers**

The Manager may delegate the daily management of the Company and any other powers vested in it by these Articles of Incorporation and the representation of the Company within such daily management or such other powers to one or more officers, employees or other persons or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 15. Liability of the Manager and of the shareholders**

The Manager, as sole unlimited partner, shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders, other than the Manager, as the limited Partners shall be prohibited from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings as permitted by law and the Articles of Association or otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share in the Company owned by them.

**Art. 16. Representation of the Company**

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of each of the persons to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager, within the limits of such power.

**Art. 17. Dissolution-Incapacity of the Manager**

In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board shall designate one or more administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for the purposes of appointing a new manager.

The administrator(s) must, within fifteen days of their appointment, convene a general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association to appoint a new manager. The administrators' duties are limited to performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall appoint a new manager.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate under this Article 16.

**Art. 18. Supervisory Board**

The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of four (4) members, who need not be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be elected by the shareholders, two (2) members being appointed upon proposal of two (2) candidates for each member of the Supervisory Board to be thus appointed by the Ordinary Shareholder and two (2) members being appointed upon proposal of two (2) candidates for each member of the Supervisory Board to be thus appointed by the Preferred Shareholder for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are eligible for re-election and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

If the total number of members of the Supervisory Board shall fall below three (3), the Manager shall forthwith convene a shareholders' meeting in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Supervisory Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the shareholders.

**Art. 19. Auditor**

In the fulfilment of its duties, the Supervisory Board will be assisted by an independent auditor who shall be an independent public accountant («réviseur d'entreprises») who shall be affiliated with an established firm of auditors.

The independent auditor shall be elected by the general meeting of the shareholders for a determined period not exceeding six (6) years. The independent auditor shall remain in office until re-elected or until his successor is elected.

The independent auditor in office may be removed at any time by the general meeting of the shareholders with or without cause.

**Art. 20. Powers of the Supervisory Board**

The Supervisory Board shall be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine.

**Art. 21. Meetings of the Supervisory Board**

The Supervisory Board will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Supervisory Board must be convened if any two members so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, except that in his absence the Supervisory Board may appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one (1) week's notice of Supervisory Board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each member of the Supervisory Board. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

Every Supervisory Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Supervisory Board may from time to time determine. Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing another member of the Supervisory Board as his proxy.

A quorum of the Supervisory Board shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Supervisory Board holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members of the Supervisory Board present or represented at such meeting.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the members of the Supervisory Board, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Supervisory Board.

**Art. 22. Minutes of meetings of the Supervisory Board**

The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Supervisory Board.

**Chapter IV. Meeting of Shareholders****Art. 23. Powers of the Meeting of Shareholders**

Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Manager by law or these Articles of Association, a general meeting of shareholders has the powers to provided by the law, including notably, but not exclusively the power to:

(i) change the Articles of Association, corporate structure, governance, organisation and/or dividend policy of the Company;

(ii) voluntary liquidate the Company and

(iii) to appoint the auditor of the Company (the «Major Decisions»).

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these articles without the Manager's consent.

**Art. 24. Annual General Meeting**

The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the last day of April of each year, at 10.30 a.m.

If such day is not business day, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 25. Other General Meetings**

The Manager or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one fifth of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 26. Notice of General Meetings**

Shareholders will meet upon call by the Manager or the Supervisory Board made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

**Art. 27. Attendance, Representation**

All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder himself. The Manager may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing, by fax or by telegram such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five (5) days prior to the date set for the meeting. The Manager may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting.

The quorum for each Shareholders' Meeting shall be equal to (i) shares representing 50% + 1 vote of the voting share capital of the Company, with respect to the resolutions to be taken by the ordinary Shareholders' Meeting and (ii) 2/3 of the voting corporate capital with respect to the resolutions to be taken with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of these Articles of Association. At a quorate meeting, resolutions shall be carried as regards the resolutions referred to under (i) in the preceding sentence by a simple majority and as regards the resolutions referred to under (ii) by 2/3 of the share capital represented.

By exception to the foregoing provisions and solely for the purpose of these Articles, the Major Decisions must be adopted with the unanimous consent of all shareholders.

#### **Art. 28. Proceedings**

The general meeting shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, secretary and scrutineer appointed pursuant to this Article together form the board of the general meeting.

#### **Art. 29. Adjournment**

The Manager may forthwith adjourn any general meeting by four (4) weeks. He must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

#### **Art. 30. Vote**

An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

#### **Art. 31. Minutes**

The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager and by any member of the Supervisory Board.

### **Chapter V. Financial year, Distribution of profits**

#### **Art. 32. Financial Year**

The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December of the same year.

#### **Art. 33. Adoption of financial statements**

At the annual general meeting to be held in each year, the Manager shall present to the meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for adoption and the meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

#### **Art. 34. Appropriation of Profits**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by law, the Manager may pay out an advance payment on dividends. The Manager fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

### **Chapter VI. Dissolution, Liquidation**

#### **Art. 35. Dissolution, Liquidation**

Subject to the consent of the Manager, the Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders.



Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by three (3) liquidators (who may be physical persons or legal entities, provided they are not the shareholders) appointed by a general meeting of shareholders, one (1) liquidator being appointed upon proposal of two (2) candidates by the Ordinary Shareholder, one (1) liquidator being appointed upon proposal of two (2) candidates by the Preferred Shareholder, and one (1) liquidator being appointed upon proposal of the candidates liquidators, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company and of the expenses of liquidation as well as after an ordered disposal of the Company's asset at the best achievable conditions, the net assets shall be distributed to the holders of the shares as follows:

If the IRR to the Ordinary and Preferred shareholders at the time of liquidation has been greater than 0%, then the Preferred, Ordinary and Common shareholder shall receive *pari passu* distributions of profits and liquidation proceeds with neither shareholder being entitled to any preferred distribution.

If, instead, the IRR to the Ordinary and Preferred shareholders at the time of liquidation has been 0% or less than 0%, then the Preferred shareholder shall receive preferred distributions out of the liquidation proceeds such that it achieves an IRR of 25%.

Notwithstanding the above, in cases where the IRR to the Ordinary and Preferred shareholders has been 0%, but the Subsidiary has produced Aggregate Profits, the preferred distribution to the Preferred shareholder shall be reduced by an amount equal fifty per cent to (50%) of the Aggregate Profits.

## Chapter VII. Applicable Law and Definitions

### Art. 36. Applicable Law

All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

### Art. 37. Definitions

For the purposes hereof:

«IRR» shall mean the annual discount rate, compounded quarterly and expressed as a percentage, applied to the capital invested by and distributed to a Shareholder such that the net present value of these capital flows equals zero.

«Aggregate Profits» shall mean the sum of: the aggregate total of rental payments, sales proceeds (including security deposits and advance payment regarding real estate property units sold) and any other items of income which qualifies as a profit pursuant to applicable accounting principles, less, total project costs and any other item of liability which qualifies as a loss pursuant to applicable accounting principles, when such sum is a positive number.

#### *Subscription and payment*

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed capital	Number of shares	Amount paid-in
RESITALIA MANAGEMENT, S.à r.l., prénommée . . . . .	20.- EUR	2 Common Shares	20.- EUR
RESITALIA EQUITY, S.à r.l., prénommée . . . . .	30,980.- EUR	1,549 Ordinary Shares 1,549 Preferred Shares	30,980.- EUR
Total: . . . . .	31,000.- EUR	2 Common Shares 1,549 Ordinary Shares 1,549 Preferred Shares	31,000.- EUR

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in articles 26 and 103 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euros.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December two thousand three.

The first annual general meeting will thus be held in the year two thousand four.

#### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, each time by unanimous vote:

1 Resolved to elect the following four members of the Supervisory Board for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2004:

1. Mr Giuseppe Statuto, entrepreneur, residing in 12, Via Marconi, I-81030 Casaluce.
2. Mr Marco Stoppelli, manager, residing in 45, Via Giulio Palermo, I-80131 Napoli.
3. Mr Luciano Salzano, consultant, residing in 51G, Via M. Lieti A Capodimonte, I-80131 Napoli.
4. Mr Romano Zanetti, consultant, residing in 34, Via Frattina, I-00187 Roma.

2 Resolved to elect as independent auditor for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2004:

ERNST & YOUNG S.A., having its registered office in 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

The registered office shall be at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille trois, le treize mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

(1) RESITALIA EQUITY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, représentée par Monsieur Bart Zech, juriste, demeurant à F-57570 Rodemack, 3, rue de la Glèbe, en vertu d'une procuration délivrée le 13 mai 2003, et

(2) RESITALIA MANAGEMENT, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, constituée aujourd'hui par le notaire soussigné, représentée par Monsieur Bart Zech, prénommé, en vertu d'une procuration délivrée le 13 mai 2003.

Ces procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte aux fins de formalisation.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les présents statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

### **Chapitre 1<sup>er</sup>.- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

#### **Art. 1<sup>er</sup>. Forme, Dénomination**

Il est formé une société (la «Société») sous forme de société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination RESITALIA HOLDING S.C.A.

#### **Art. 2. Siège social**

Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du Gérant.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant.

#### **Art. 3. Objet**

La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations, de toute nature ou sous toutes formes, dans des entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères, qui seront indirectement tenues par l'intermédiaire d'une filiale entièrement détenue par la Société (la «Filiale»), et l'objet de ces entreprises étant (i) d'acquérir des terrains et/ou bâtiments existants en Italie, appropriés à l'aménagement et/ou au réaménagement d'unités d'habitation en copropriété de moyenne à haute qualité, (ii) de construire de telles unités d'habitation en copropriété et/ou de les vendre à des consommateurs finaux et (iii) d'exercer toute autre activité qui est en relation avec ceci ou qui y est de quelque façon accessoire.

La Société a en outre pour objet l'administration, le développement et la gestion de ces participations ainsi que le financement direct et/ou indirect de ces entreprises, dans lesquelles elle tient, directement ou indirectement, une participation ou qui sont membres de son groupe de sociétés.

La Société peut en particulier (i) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière de portefeuilles titres, actions ou autres titres en représentation de participations, obligations, reconnaissances de dette, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tout titre et instrument financier représentant des droits de propriété, de créance ou de titres cessibles émis par un émetteur public ou privé quelconque; (ii) exercer tous les droits quelconques attachés à ces titres et instruments financiers; (iii) accorder directement et/ou indirectement toute assistance financière quelconque aux entreprises dans lesquelles elle tient une participation ou qui sont affiliées à son groupe d'entreprises, en particulier en accordant des prêts, facilités ou garanties dans toute forme et avec des délais de paiement quelconques, (iv) faire des emprunts dans toute forme quelconque ou émettre des titres de créance dans toute forme quelconque, (v) rendre directement ou indirectement une assistance de nature quelconque sous toute autre forme aux entreprises, dans lesquelles elle tient une participation ou qui sont affiliées à son groupe de sociétés, en parti-

culier en donnant des avis de nature quelconque et (vi) effectuer toute transaction quelconque, soit commerciale, soit financière, mobilière ou immobilière qui est directement ou indirectement en relation avec son objet.

En général, la Société peut exercer toute activité et/ou effectuer toute opération commerciale, financière et industrielle qu'elle estimera utile à la réalisation et au développement de son objet.

#### **Art. 4. Durée**

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par une résolution adoptée par l'assemblée générale suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi.

### **Chapitre II.- Capital, Actions**

#### **Art. 5. Capital social**

Le capital émis de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille cinq cent quarante-neuf (1.549) Actions Ordinaires et mille cinq cent quarante-neuf (1.549) Actions Privilégiées, qui doivent être détenues par les associés-commanditaires et deux (2) Actions de Commandité qui doivent être détenues par l'associé commandité en représentation entre autres de sa participation en tant qu'associé commandité, chaque action ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) et chaque action étant entièrement libérée.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent millions vingt euros (EUR 200.000.020,-) divisé en dix millions (10.000.000) Actions Ordinaires, dix millions (10.000.000) Actions Privilégiées et deux (2) Actions de Commandité, chaque action ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-).

Le Gérant est autorisé et est en charge de (i) réaliser cette augmentation de capital dans les limites du capital autorisé en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, à libérer par voie de versements en espèces ou d'apports en nature, par conversion de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; (iii) supprimer ou limiter le droit de souscription préférentielle des actionnaires dans le cas d'émission d'actions contre apports en espèces.

Cette autorisation est valable pour une période expirant 5 (cinq) ans après la date de la publication de l'acte de constitution dans le Mémorial et elle sera renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auraient pas été émises par le Gérant.

Le Gérant peut déléguer tout fondé de pouvoir de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital. Chaque fois que le Gérant aura procédé à une augmentation du capital émis dans les formes légales et dans les limites du capital autorisé, le présent article sera adapté à la modification intervenue.

Le capital autorisé et le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires suivant les règles de quorum et de majorité prévues par la loi pour toute modification des présents Statuts.

#### **Art. 6. Actions**

La Société a émis trois des actions des trois classes:

- (a) Actions Ordinaires
- (b) Actions Privilégiées
- (c) Actions de Commandité

Les droits et obligations attachés aux Actions Ordinaires et aux Actions Privilégiées seront les mêmes, sauf dans la mesure où la loi ou les présents Statuts en disposent différemment, notamment en ce qui concerne le droit des Actions Privilégiées à une distribution privilégiée des produits de liquidation.

#### **Art. 7. Actions et transfert d'Actions**

Les Actions Ordinaires, les Actions Privilégiées et les Actions de Commandité seront exclusivement nominatives.

Pour ce qui est des actions nominatives, un registre des actionnaires dont tout actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre des actions qu'il tient, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Tous les transferts d'actions seront inscrits au registre des actionnaires soit suivant les règles sur le transport des créances de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois soit par déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). De même, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert mentionné dans toute correspondance ou autre document établissant le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Aucun transfert d'Actions Ordinaires ou Privilégiées de la Société ne peut être effectué de quelque manière que ce soit sans transfert simultané de la même proportion de parts sociales, correspondant au nombre entier de parts sociales le plus proche dans le capital social du Gérant, au Gérant, et tout transfert d'Actions Ordinaires ou Privilégiées de la Société sera réputé inclure le transfert du nombre correspondant de parts sociales dans le capital social du Gérant.

Aucun actionnaire ne peut grever ses actions sans le consentement préalable de tous les autres actionnaires.

### **Art. 8. Droit de préemption**

Le Gérant ne peut pas disposer de ou autrement transférer son Action de Commandité qu'avec le consentement de tous les actionnaires et les dispositions suivantes ne s'appliquent par conséquent pas au Gérant en tant que détenteur de l'Action de Commandité.

À l'exception du transfert d'Actions Ordinaires et Privilégiées, si un détenteur d'Actions Ordinaires ou Privilégiées entend transférer sa participation ou a obtenu par un acheteur de bonne foi une offre non sollicitée (le «Partie Venderesse»), il communiquera à l'autre actionnaire (l'«Autre Partie») une offre de préemption (l'«Offre de Préemption») qui indique les termes et conditions du transfert proposé. L'Offre de Préemption indiquera en tous cas la contrepartie et les conditions de paiement. Il est entendu que l'Offre de Préemption constituera une proposition irrévocable de la Partie Venderesse de transférer sa participation à l'Autre Partie selon les termes et conditions (y inclus la contrepartie) indiqués dans l'Offre de Préemption susmentionnée.

Endéans quarante-cinq (45) jours à partir de la date d'émission de l'Offre de Préemption, l'Autre Partie peut informer la Partie Venderesse par l'envoi d'une déclaration d'acceptation (la «Déclaration d'Acceptation») qu'elle entend exercer son droit de préemption et acquérir, selon les termes et conditions indiqués dans l'Offre de Préemption (y inclus la contrepartie), la participation de la Partie Venderesse. Dans un tel cas, (A) à la date de la Déclaration d'Acceptation, l'Autre Partie déposera auprès d'une banque de bonne réputation, le plus élevé des deux montants suivants: (a) 20% de la contrepartie et (b) 10 millions d'euros (10.000.000,- EUR), ou délivrera à la Partie Venderesse une garantie bancaire à première demande émise par une banque de bonne réputation en garantie du paiement du même montant lors de la clôture de la vente; et (B) la convention pour l'acquisition de la participation de la Partie Venderesse sera complétée dans les cent quatre vingt (180) jours suivant la Déclaration d'Acceptation (sous condition que le dépôt ou la délivrance de la garantie bancaire susmentionnés ont été dûment effectués). La Partie Venderesse transférera sa participation à l'Autre Partie quitte et libre de toute charge.

Si l'Autre Partie n'envoie pas la Déclaration d'Acceptation, n'effectue pas le dépôt, ou ne délivre pas la garantie bancaire endéans le délai fixé au paragraphe précédent, la Partie Venderesse peut librement transférer à tout cessionnaire, sous condition que le transfert soit effectué conformément à des termes et conditions qui doivent soit être identiques, soit être objectivement prévues pour une contrepartie supérieure à celles indiquées dans l'Offre de Préemption.

Si le transfert de la participation de la Partie Venderesse au tiers, tel que visé au paragraphe précédent, n'a pas lieu endéans deux cent soixante dix (270) jours à partir de l'expiration du délai de quarante cinq (45) jours prévu par le précédent paragraphe, la Partie Venderesse communiquera, préalablement au transfert de sa participation à un tiers, une nouvelle Offre de Préemption à l'autre Partie et l'entièreté de la procédure de préemption indiquée dans cet article sera renouvelée.

### **Art. 9. Droits de sortie totale et de sortie conjointe**

Si un actionnaire autre que le Gérant entend céder sa participation à un tiers qui soumet une offre d'acquisition de bonne foi à des conditions normales (le «Cessionnaire»), l'actionnaire mentionné (la «Partie Sortante») bénéficiera de droits de sortie totale (le «Droit de Sortie Totale»). La Partie Sortante aura le droit de forcer l'autre actionnaire (la «Partie Forcée à Sortir») à soumettre au Cessionnaire une offre irrévocable (l'«Offre de Sortie Totale») de céder au Cessionnaire l'entièreté de la participation de la Partie Forcée à Sortir, simultanément au transfert de la participation de la Partie Sortante, conformément aux mêmes termes et conditions que ceux selon lesquels le Cessionnaire va acquérir la participation de la Partie Sortante. La Partie Forcée à Sortir transmettra l'Offre de Sortie Totale au Cessionnaire au moins vingt et un (21) jours avant la Cession de la Participation de la Partie Sortante. La Partie Forcée à Sortir ne sera obligée de soumettre au Cessionnaire l'Offre de Sortie Totale que si une telle cession de sa participation permettra au Cessionnaire de remplir les deux conditions suivantes: (i) un minimum de 30% de TRI annuel de l'entièreté de son investissement par voie d'apport en capital et/ou d'avances d'actionnaire à la Société et (ii) la somme de 2.5 fois les apports en capital et/ou des avances d'actionnaires faites par la Société Forcée à Sortir à la Société depuis l'acquisition de sa participation dans la Société.

Au cas où un actionnaire (la «Partie Venderesse») entendrait céder sa participation à un tiers, l'autre actionnaire (la «Partie Sortante Conjointe») bénéficiera du droit de sortie conjointe suivant (le «Droit de Sortie Conjointe»). La Partie Venderesse devra faire en sorte que le cessionnaire soumette à la Partie Sortante Conjointe une offre irrévocable d'acquérir l'entièreté de la participation de la Partie Sortante Conjointe, simultanément à l'acquisition de la participation de la Partie Venderesse, conformément aux termes et conditions auxquelles le tiers-cessionnaire va acquérir la participation de la Partie Venderesse. A cet effet, (a) la Partie Venderesse notifiera à la Partie Sortante Conjointe qu'elle entend vendre sa participation, et (b) la Partie Sortante Conjointe aura la possibilité d'exercer le Droit de Sortie Conjointe endéans le délai de vingt et un (21) jours après la date à laquelle la Partie Venderesse notifie à la Partie Sortante Conjointe son intention de vendre sa participation.

### **Art. 10. Augmentation et réduction du capital social**

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en espèces seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Gérant fixera le délai pendant lequel le droit de souscription préférentiel devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente (30) jours.

Par dérogation à ce qu'est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel ou autoriser le Gérant à le faire.

**Art. 11. Achat d'actions propres**

La Société peut racheter ses propres Actions Ordinaires ou ses Actions Privilégiées, à l'exclusion de ses Actions de Commandité. L'acquisition et la détention de ces propres actions se fera en accord avec les conditions et dans les limites établies par la loi.

**Chapitre III.- Conseil d'Administration, Commissaires aux comptes****Art. 12. Gestion**

La Société sera gérée par RESITALIA MANAGEMENT, S.à r.l. (ci-après le «Gérant») dans toute la mesure permise par la loi en sa qualité de seul associé-commandité et de titulaire de toutes les Actions Ordinaires de Classe II de la Société.

Les autres actionnaires ne participeront ni n'interféreront avec la gestion de la Société.

Le Gérant peut recevoir une rémunération de la Société pour l'accomplissement de ses fonctions de gestion. La Société peut en outre assumer les frais et dépenses encourus par le Gérant et les lui rembourser (et elle peut faire des acomptes au Gérant en relation avec ces frais et dépenses), y compris sans limitation les impôts et pertes, dommages et frais de défense résultant de plaintes, actuelles ou dont la menace existe, de tierces personnes.

**Art. 13. Pouvoirs du Gérant**

Le Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Gérant.

Le Gérant aura tous les pouvoirs afin de réaliser l'objet social au nom et pour le compte de la Société des actes ou d'exécuter chaque acte et de signer ou d'exécuter tout contrat et autre qu'il juge à cette fin nécessaire, recommandable, utile ou accessoire. Sous réserve d'une disposition contraire expresse, le Gérant est et sera pleinement autorisé à exercer de façon discrétionnaire au nom et pour le compte de la Société tous les droits et pouvoirs nécessaires ou opportuns pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs**

Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société et tout autre pouvoir qui lui est attribué par ces Statuts ainsi que la représentation de la Société dans les limites de cette gestion ou ces autres pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, employés ou autres personnes, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées, permanentes ou temporaires, à des personnes ou agents de son choix.

**Art. 15. Responsabilité du Gérant et des actionnaires**

Le Gérant, en tant que seul associé indéfiniment responsable, sera conjointement et solidairement responsable avec la Société de tous les engagements de la Société qui ne peuvent être honorés au moyen des avoirs de la Société.

Les actionnaires autres que le Gérant, en leur qualité d'actionnaires commanditaires ne peuvent agir de quelque manière et en quelque qualité que ce soit au nom et pour le compte de la Société, sous réserve de l'exercice de leurs droits en leur qualité d'actionnaires aux assemblées générales tel qu'il est permis par la loi et les Statuts ou autrement, et ils seront uniquement responsables de la libération par rapport à la Société de chaque action détenue par eux à concurrence de sa valeur nominale.

**Art. 16. Représentation de la Société**

Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée par la signature unique du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant, mais seulement dans les limites de ce pouvoir

**Art. 17. Dissolution, Incapacité du Gérant**

En cas de dissolution ou d'incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le Conseil de Surveillance nommera un ou plusieurs administrateurs, actionnaires ou non, qui resteront en fonctions jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires pour nommer un nouveau Gérant.

Le(s) administrateur(s) devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans le délai de quinze jours à partir de leur nomination et dans les formes prévues par les Statuts afin de nommer un nouveau Gérant. Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires nomme un nouveau Gérant.

Les administrateurs seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat conformément à l'article 16.

**Art. 18. Conseil de Surveillance**

Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins quatre (4) membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, deux (2) membres étant nommés sur proposition de deux (2) candidats pour chaque membre du Conseil de Surveillance à nommer par l'Actionnaire Ordinaire, et deux (2) membres étant nommés sur proposition de deux candidats pour chaque membre du Conseil de Surveillance à nommer par l'Actionnaire Préférentiel, pour une période ne dépassant pas six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs seront élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance serait réduit à moins de trois (3), le Gérant convoquera immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions du Conseil de Surveillance visé, les membres restants peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par les actionnaires.

#### **Art. 19. Réviseur**

Dans l'accomplissement de sa tâche, le Conseil de Surveillance sera assisté par un réviseur indépendant qui sera un réviseur d'entreprises indépendant affilié à une société d'audit établie.

Le réviseur indépendant sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une période déterminée qui n'excédera pas six (6) ans. Le réviseur indépendant restera en fonction jusqu'à ce qu'il soit réélu ou jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Le réviseur indépendant en fonction peut être révoqué de tout temps par l'assemblée générale d'actionnaires avec ou sans raison.

#### **Art. 20. Pouvoirs du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant sur les sujets que le Gérant peut déterminer.

#### **Art. 21. Réunions du Conseil de Surveillance**

Le Conseil de Surveillance désignera parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du Président. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance peut désigner à la majorité des membres présents à une telle réunion un autre membre du Conseil comme président temporaire.

Avis écrit, par fax ou par télégramme, des réunions du Conseil de Surveillance sera donné au moins une (1) semaine avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence ou s'il y a accord préalable de tous ceux qui sont autorisés à y assister. La convocation indiquera l'heure et le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une description des opérations dont il sera traité. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, par télégramme ou par fax de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Toute réunion du Conseil de Surveillance se tiendra au Luxembourg ou tel autre endroit que le Conseil de Surveillance choisira de temps à autre. Tout membre du Conseil de Surveillance pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres en fonction est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion.

Un ou plusieurs membres peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant à communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil de Surveillance est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu, et chacun de ces documents étant signé par un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance.

#### **Art. 22. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance**

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par le secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par le secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres quelconques du Conseil de Surveillance.

### **Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires**

#### **Art. 23. Pouvoirs de l'assemblée générale**

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au Gérant en vertu de la loi ou des présents Statuts, une assemblée générale a les pouvoirs conférés par la loi, y compris notamment, mais pas exclusivement, le pouvoir de:

(i) modifier les Statuts, la structure sociale, la gouvernance, l'organisation et/ou la politique relative aux dividendes de la Société;

(ii) mettre la Société volontairement en liquidation et

(iii) nommer le réviseur de la Société (les «Résolutions Majeures»).

Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents Statuts sans le consentement du Gérant.

**Art. 24. Assemblée générale annuelle**

L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans l'avis de convocation de l'assemblée en date du dernier jour du mois d'avril de chaque année à 10 heures 30.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 25. Autres assemblées générales**

Le Gérant ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social le demandent.

Les assemblées d'actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant.

**Art. 26. Convocation des assemblées générales**

Les actionnaires se réunissent sur convocation par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance conformément à la loi luxembourgeoise. La convocation envoyée aux actionnaires conformément à la loi contiendra l'heure et le lieu ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée et la nature des opérations à examiner.

Au cas où tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

**Art. 27. Présence, Représentation**

Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par lettre, par télégramme ou par fax une autre personne comme mandataire, lequel ne doit pas être actionnaire. Le Gérant pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées d'actionnaires.

Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre, par télégramme ou par fax telle personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le Gérant pourrait exiger.

Le Gérant peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Le Gérant pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation aux assemblées d'actionnaires.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propiétaires d'actions, les créiteurs et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à une assemblée générale.

Le quorum pour chaque Assemblée d'actionnaires sera égal à (i) un nombre d'actions représentant 50% + 1 voix du nombre total des droits de vote en ce qui concerne les résolutions qui doivent être adoptées par l'assemblée ordinaire des actionnaires et (ii) 2/3 du nombre total des droits de vote en ce qui concerne les résolutions qui doivent être adoptées conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par la loi pour toute modification des présents Statuts. Lors d'une assemblée où le quorum est atteint, les résolutions seront adoptées en ce qui concerne les résolutions visées sous (i) dans la phrase précédente par une majorité simple et en ce qui concerne les résolutions visées sous (ii) par 2/3 du capital social représenté.

Par exception aux dispositions précédentes et seulement pour l'application des présents Statuts, les Résolutions Majeures doivent être adoptées avec le consentement unanime de tous les actionnaires.

**Art. 28. Procédure**

L'assemblée générale sera présidée par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élira un scrutateur choisi parmi les actionnaires présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur nommés conformément à cet article formeront le bureau de l'assemblée générale.

**Art. 29. Prorogation**

Le Gérant peut proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre (4) semaines. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise avant cette prorogation.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations régulièrement déposées en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

**Art. 30. Vote**

Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

**Art. 31. Procès-verbaux**

Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

## Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

### Art. 32. Année sociale

L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

### Art. 33. Approbation des comptes annuels

Lors de toute assemblée générale annuelle, le Gérant présentera à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur approbation et l'assemblée générale discutera et approuvera, si elle le juge approprié, les comptes.

### Art. 34. Affectation des bénéfices

Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire aussitôt et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le Gérant peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

## Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation

### Art. 35. Dissolution, liquidation

Avec l'accord du Gérant, la Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins de trois (3) liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales, à condition qu'ils ne soient pas des actionnaires), nommés par une assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments, un (1) liquidateur étant nommé sur proposition de deux candidats par l'Actionnaire Ordinaire de Classe I, un (1) liquidateur étant nommé sur proposition de deux (2) candidats par l'Actionnaire Privilégié et un (1) liquidateur étant nommé sur proposition des candidats-liquidateurs.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation et après la vente ordonnée des avoirs de la Société aux meilleures conditions qui puissent être obtenues, l'actif net sera réparti entre tous les actionnaires de la manière suivante:

Si le TRI des Actionnaires Ordinaires et Privilégiés est supérieur à 0%, au moment de la liquidation, les profits et le boni de liquidation seront distribués pari passu aux Actionnaires Privilégiés, aux Actionnaires Ordinaires et aux Actionnaires propriétaires d'Actions de Commandité, sans qu'aucun actionnaire n'ait droit à une distribution privilégiée.

Si, par contre, le TRI des Actionnaires Ordinaires et Privilégiés au moment de la liquidation est de 0% ou inférieur à 0%, l'Actionnaire Privilégié bénéficiera de distributions privilégiées provenant des profits de liquidation de telle façon qu'un TRI de 25% soit atteint.

Nonobstant de ce qui précède, dans les cas où le TRI des Actionnaires Ordinaires et Privilégiés est de 0%, mais la Filiale a produit des Profits Globaux, la distribution privilégiée à l'Actionnaire Privilégié sera réduite d'un montant égal à 50% des Profits Globaux.

## Chapitre VII.- Loi applicable et définitions

### Art. 36. Loi applicable

Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Art. 37. Définitions

Pour les besoins de ces Statuts:

«TRI» signifie le taux annuel d'escompte, compté trimestriellement et exprimé en pourcentage, appliqué au capital investi par et distribué à un Actionnaire de sorte que la valeur actuelle nette de ces flux de capitaux égale zéro.

«Profits Agrégés» signifie la somme du montant total des prix locatifs, produits de vente (y compris le dépôt de titres et les paiements en avance se rapportant aux unités de propriété immobilière vendues) et de tout autre poste de revenu qualifié de revenu en conformité avec les principes comptables applicables, moins les coûts totaux du projet et tout autre poste de dette qualifié de perte en conformité aux principes comptables applicables, si une telle somme consiste en un chiffre positif.

### Souscription et paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, ont souscrit au nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants ci-après énoncés:

Actionnaires	Capital souscrit		Nombre d'actions	Libération
RESITALIA MANAGEMENT, S.à r.l., prénommée . . . .	20,- EUR	2	Actions de Commandité	20,- EUR
RESITALIA EQUITY, S.à r.l., prénommée . . . . .	30.980,- EUR	1.549	Actions Ordinaires	30.980,- EUR
		1.549	Actions Privilégiées	
Total: . . . . .	31.000,- EUR	2	Actions Ordinaires de Commandité	31.000,- EUR



1.549 Actions Ordinaires

1.549 Actions Privilégiées

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentaire qui constate que les conditions prévues aux articles 26 et 103 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

*Coûts*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ deux mille euros.

*Dispositions transitoires*

La première année sociale commencera à la date de constitution de la Société et finit le dernier jour de décembre deux mille trois.

La première assemblée générale annuelle se réunit donc pour la première fois en deux mille quatre.

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constitués immédiatement en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1 Décide de nommer les quatre (4) membres du Conseil de Surveillance suivants pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2004:

1. Monsieur Giuseppe Statuto, entrepreneur, demeurant au 12 Via Marconi, I-81030 Casaluce;
2. Monsieur Marco Stoppelli, manager, demeurant au 45 Via Giulio Palermo, I-80131 Naples;
3. Monsieur Luciano Salzano, consultant, demeurant au 51G, Via M. Lieta A Capodimonte, I-80131 Naples;
4. Monsieur Romano Zanetti, consultant, demeurant au 34, Via Frattina, I-00187 Rome.

2 Décide de nommer le réviseur d'entreprises indépendant suivant pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2004:

ERNST & YOUNG S.A., ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

3 Le siège social est fixé au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: B. Zech, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 mai 2003, vol. 877, fol. 30, case 3. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 juin 2003.

J.-J. Wagner.

(051519.3/239/915) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**PARADISA S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 43.366.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03038, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour PARADISA S.A.

Société Anonyme Holding

G. Birchen

Administrateur

(051383.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**PETERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 34, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 22.560.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(051382.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 51.158.

Monsieur Anthony V Martin informe, par la présente, de son intention de renoncer à son mandat d'administrateur de ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A. à dater du 31 mars 2003.

United Kingdom, March 13, 2003.

A. V Martin.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04193. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051021.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

---

**ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 51.158.

Monsieur Herbert Jenni informe, par la présente, de son intention de renoncer à son mandat d'administrateur de ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A. à dater du 31 mars 2003.

Suisse, le 13 mars 2002.

H. Jenni.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04195. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051022.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

---

**ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 51.158.

Monsieur Zach Miles informe, par la présente, de son intention de renoncer à son mandat d'administrateur de ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A. à dater du 31 mars 2003.

United Kingdom, March 13, 2003.

Z. Miles

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051023.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

---

**ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 51.158.

Monsieur Armin Preisig informe, par la présente, de son intention de renoncer à son mandat d'administrateur de ROWLANDS TEMPORAIRE RTT - LUX S.A. à dater du 31 mars 2003.

Suisse, le 13 mars 2002.

A. Preisig.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04197. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051025.2//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2003.

---

**TRENCH ELECTRIC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 61.987.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03812, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

Pour TRENCH ELECTRIC S.A.

Société Anonyme

EXPERTA LUXEMBOURG

Société Anonyme

A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans

(051468.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**BROKER HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.  
R. C. Luxembourg B 55.873.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03818, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour BROKER HOLDING S.A.*

*Société Anonyme Holding*

**EXPERTA LUXEMBOURG**

*Société Anonyme*

*A. Garcia Hengel / C. Day-Royemans*

(051463.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**ARCELOR INTERNATIONAL EXPORT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 6.304.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juillet 2003*

ad1) L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Monsieur Yves Pitou, administrateur.

Après avoir remercié l'administrateur démissionnaire pour les éminents services rendus à la société, elle nomme Monsieur Gonzalo Urquijo avec adresse professionnelle au 3C/Albacete, E-28027 Madrid, en remplacement de celui-ci.

Monsieur Gonzalo Urquijo continuera le mandat de Monsieur Yves Pitou qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale à tenir en l'an 2004, statuant sur les comptes de l'exercice 2003.

Pour extrait conforme

*N. Ueberecken*

*Le Président*

Enregistré à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03188. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051472.3/571/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**KULTURA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 55.723.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03046, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour KULTURA, Société Anonyme*

*G. Birchen*

*Administrateur*

(051380.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**DINOFIN, Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 27, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 57.156.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03035, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour DINOFIN, Société Anonyme*

*G. Birchen*

*Administrateur*

(051385.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**GUIFON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 48.139.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04680, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Signatures

Administrateurs

(051413.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**GUIFON S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.  
R. C. Luxembourg B 48.139.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04679, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

Signatures

Administrateurs

(051411.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**STREBALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3583 Dudelange, 10, rue des Chaudronniers.  
R. C. Luxembourg B 79.648.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03715, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(051387.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**TUTTI FRUTTI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 17, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 61.963.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 20 août 2003, réf. LSO-AH03717, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 août 2003.

FIDUCIAIRE SOFINTER, S.à r.l.

Signature

(051391.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**MEDITERRANEA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4910 Hautcharage, 51, rue de Bascharage.  
R. C. Luxembourg B 39.997.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 22 août 2003, réf. LSO-AH04323, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hautcharage, le 26 août 2003.

MEDITERRANEA, S.à r.l.

Signature

(051394.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**EURO MARINE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.  
R. C. Luxembourg B 81.718.

—  
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04130, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

(051460.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**EURO MARINE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.  
R. C. Luxembourg B 81.718.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04131, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme

F. Bracke

*Administrateur-délégué*

(051466.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**EURO MARINE SERVICES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.  
R. C. Luxembourg B 81.718.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 août 2003*

Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne, à l'unanimité des voix, décharge aux Administrateurs Messieurs Freddy Bracke, Francis Davies et Michael Penfold ainsi qu'au commissaire aux comptes la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES pour les exercices 2001 et 2002 ainsi que pour la tenue tardive des assemblées statutaires 2002 et 2003.

Les mandats des administrateurs de Monsieur Freddy Bracke, Monsieur Francis Davies et Monsieur Michael Penfold ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES sont échus. L'Assemblée décide de réélire Monsieur Freddy Bracke et Monsieur Francis Davies et de nommer Madame Pamela Sanders, employée privée, demeurant 118a, Heath Drive, Chelmsford - Essex CM2 9HQ aux fonctions d'administrateur et de réélire la FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER & ASSOCIES. Tous les mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Certifié conforme

F. Bracke

*Administrateur-Délégué*

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2003, réf. LSO-AH04129. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051475.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**AMBERES, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.  
R. C. Luxembourg B 39.417.

—  
Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 18 août 2003, réf. LSO-AH03024, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2003.

*Pour AMBERES, Société Anonyme*

G. Birchen

*Administrateur*

(051396.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**GALEN INDUSTRY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.  
R. C. Luxembourg B 69.361.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, réf. LSO-AH00871, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

- Résultats reportés .....	- 13.099.569,94 EUR
- Résultat de l'exercice .....	6.247.150,79 EUR
- Report à nouveau .....	- 6.852.419,15 EUR

*Organes sociaux*

Sont réélus Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Madame Mireille Gehlen, Licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange (L).
- Monsieur Pietro Stefanutti, Administrateur de société, domicilié professionnellement à Monaco.
- Monsieur Pietro Torchio, Administrateur de société, demeurant à Vercelli (Italy).
- Monsieur Angelo Carminati, Administrateur de société, demeurant à Casatenovo (LC) (Italy).

Est réélue Commissaire aux Comptes, en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour la même période:

- DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen (Luxembourg).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2003.

Signature.

(051480.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**HIFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3254 Bettembourg, route de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 13.377.

En date du 30 juillet 2003, le Conseil d'Administration a décidé de nommer M. Hubert Lonfils administrateur-délégué avec le pouvoir d'engager la société par sa seule signature et ratifie tous les actes exécutés par M. Lonfils dans le cadre de la gestion journalière depuis le 10 avril 2001 jusqu'au 30 juillet 2003.

Luxembourg, le 30 juillet 2003.

*Pour HIFI INTERNATIONAL S.A.*

KPMG EXPERTS COMPTABLES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 août 2003, réf. LSO-AH03346. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051477.3/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**BENDER TRADING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R. C. Luxembourg B 79.496.

L'an deux mille trois, le onze août.

Par-devant Maître Alphonse Lentz, notaire de résidence à Remich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BENDER TRADING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 529 du 13 juillet 2001 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 79.496.

L'assemblée est présidée par Madame Carol Deltenre, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Magali Maccioni, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Denis Martin, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Madame la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décision de prononcer la dissolution de la société et de procéder à sa mise en liquidation.
- 2) Désignation d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
- 3) Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, Monsieur le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer à l'assemblée la mise en liquidation de la société.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateurs à deux.

Elle appelle à ces fonctions, la société anonyme BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, et Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

*Pouvoirs du liquidateur*

Les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus larges pour l'exercice de leur mission, notamment ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ils peuvent accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de dresser inventaire et peuvent s'en référer aux écritures de la société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires, telle partie des pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixent.

Ils ont chacun pouvoir de signature individuelle.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Deltenre, M. Maccioni, D. Martin et A. Lentz.

Enregistré à Remich, le 13 août 2003, vol. 467, fol. 8, case 6.- Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 25 août 2003.

A. Lentz.

(051495.3/211/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

**DIGITAL PLANET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R. C. Luxembourg B 64.722.

L'an deux mille trois, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DIGITAL PLANET S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 64.722, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 29 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 603 du 20 août 1998.

L'assemblée est présidée par Monsieur Farid Bentebbal, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg 15, boulevard Roosevelt,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Carvas, employé privé, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg 15, boulevard Roosevelt.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Fabienne Stephany, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg 15, boulevard Roosevelt.

L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

- 1) Dissolution de la société et mise en liquidation.
- 2) Nomination d'un liquidateur et fixation de ses pouvoirs.
- 3) Divers.

Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par tous les actionnaires ou leurs mandataires et par les mem-

bres du bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec le procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III) Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant le présente assemblée.

IV) Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur:

La société anonyme REVILUX S.A., avec siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, numéro 71.681.

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus larges pour l'exercice de ses fonctions, y compris ceux inscrits aux articles 144 à 148 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le liquidateur pourra accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, même dans les cas où une telle autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire des avoirs sociaux et il pourra s'en référer au bilan.

Pour des opérations particulières, il pourra déléguer, sous sa responsabilité, telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera à un ou plusieurs mandataires pour une période qu'il fixera.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, connu de Nous notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Bentebbal, C. Carvas, F. Stephany, J.-P. Hencks.

Enregistré à Luxembourg, le 5 août 2003, vol. 18CS, fol. 38, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2003.

J.-P. Hencks.

(051681.3/216/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**CP HOLDINGS CPA S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 89.391.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 9 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1659 du 20 novembre 2002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04536, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CP HOLDINGS CPA S.A.

Signature

(051406.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---

**CP HOLDINGS CPA S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 89.391.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 9 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1659 du 20 novembre 2002.

Les comptes à la liquidation au 20 août 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 août 2003, réf. LSO-AH04538, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CP HOLDINGS CPA S.A.

Signature

(051408.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2003.

---